

Saison 2 : Épisode 32

Née à nouveau

RÉSUMÉ DE L'ÉPISODE

En cherchant à comprendre pourquoi les parents de la petite Daba refusent de l'inscrire à l'école, les hommes du village découvrent que de nombreux enfants ne sont pas enregistré·e·s à l'état civil. Ils·elles ne peuvent donc pas être scolarisé·e·s et les parents risquent une forte amende s'ils·elles sont dénoncé·e·s aux autorités. Au même moment, Assitan rend visite à Yaye. Les deux amies ont beaucoup de choses à se raconter, mais elles n'ont guère le temps de profiter des retrouvailles car elles doivent sauver une jeune fille qui a tenté d'avorter et a fait une hémorragie. Ce cas les convainc d'organiser des séances de sensibilisation pour prévenir les infections sexuellement transmissibles (IST) et les grossesses chez les adolescent·e·s. Elles vont par ailleurs s'associer à Henri pour encourager l'inscription des enfants à l'état civil.

THÉMATIQUES PRINCIPALES

- Les registres des naissances et la scolarisation en milieu rural
- L'avortement et le manque d'informations relatives à la sexualité chez les jeunes et les adolescents·e·s

QUESTIONS GÉNÉRALES

- Comment avez-vous trouvé l'épisode ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'est-ce qui vous a moins plu ? Qu'est-ce qui vous a marqué ? Avez-vous des remarques sur des passages spécifiques de l'épisode ?

EXTRAIT 1

13'05-15'03 ; 17'36-20'40 ;

22'58-23'56

Lors d'un repas organisé chez Yaye et Henri, Assitan raconte l'histoire d'un enfant non scolarisé car il n'était pas inscrit à l'état civil et que ses parents ne voulaient pas payer l'amende. Cette histoire éclaire Henri sur le problème des enfants non scolarisé·e·s dans son village. Sur les conseils de Mobio, il va négocier auprès de l'officier de l'état civil. Henri et Yaye proposent à l'officier de réduire l'amende et d'enregistrer les enfants directement au niveau du dispensaire. L'officier accepte et lors de la première journée d'enregistrement, de nombreux enfants viennent et ont hâte d'aller à l'école.



Questions sur l'extrait

- ▶ Lors du dîner chez Yaye et Henri, pourquoi la remarque d'Assitan sur le garçon qui n'avait pas été inscrit sur le registre des naissances fait-elle autant réagir Henri ? Pourquoi les parents de Daba ne veulent-ils pas inscrire leur fille à l'école ? Que va donc faire Henri pour accélérer la scolarisation des jeunes du village ? Qu'essaie-t-il de négocier auprès de l'officier de l'état civil ? Quelle solution propose Yaye pour enregistrer plus facilement les enfants ? Cette solution rencontre-t-elle du succès ?

Questions sur la thématique

- ▶ Pourquoi certaines personnes/certain·e·s enfants ne sont pas inscrit·e·s à l'état civil ? Quels sont les obstacles pouvant empêcher les parents d'enregistrer leurs enfants ? Qu'est-ce que permet l'inscription d'un·e enfant dans les registres d'état civil ? A quoi a-t-il·elle accès grâce à cette inscription ? En cas de non-inscription à l'état civil, l'amende peut-elle être un frein à la scolarisation ? Est-ce normal selon vous ? Permettre que l'enregistrement à l'état civil soit directement réalisé dans les structures de santé est-ce une bonne idée selon vous ? Cela peut-il faciliter les démarches ?

EXTRAIT 2

15'04-17'34 ; 21'51-22'48

Assitan et Yaye essaient d'obtenir des informations auprès de la jeune fille qui a tenté d'avorter. C'était son premier rapport sexuel et elle ne pensait pas pouvoir tomber enceinte. Elle a eu trop honte d'en parler et une amie lui a conseillé une potion abortive très dangereuse. Les deux sages-femmes prennent conscience du manque d'information des adolescent·e·s et des jeunes et décident d'organiser une campagne de sensibilisation à leur intention.



Questions sur l'extrait

- ▶ Pourquoi la jeune fille admise en urgence au dispensaire fait-elle une hémorragie ? Que lui est-il arrivé ? Quelle aurait pu être la conséquence de sa tentative d'avortement ? Pourquoi ne s'est-elle pas protégée lors de son premier rapport sexuel ? Pourquoi n'est-elle pas venue au dispensaire lorsqu'elle a compris qu'elle était enceinte ? Pourquoi la jeune fille n'a-t-elle pas demandé l'aide de ses parents ? A qui s'est-elle finalement confiée ? Que lui a alors conseillé son amie ? Que réalisent Assitan et Yaye en parlant avec la jeune fille ? Qu'entreprennent-elles alors de faire ?

Questions liant la fiction et l'expérience personnelle

- ▶ Connaissez-vous des personnes qui ont vécu des situations similaires ? Comment ont-elles réagi ? Est-ce que ce sont des situations qui pourraient vous arriver ?

Questions sur la thématique

- ▶ D'après vous, pourquoi certaines femmes/jeunes filles tentent-elles d'avorter ? Pourquoi prennent-elles ce risque ? Quelles peuvent être les conséquences d'un avortement sur la santé de la femme ? Pourquoi ? L'information sur la puberté, la sexualité et la contraception est-elle un bon moyen de réduire les avortements ? Les informations sur la puberté, la sexualité et la contraception doivent-elles être réservées aux femmes mariées ? Estimez-vous être suffisamment informé·e·s sur les méthodes de contraception (contraception avant le rapport sexuel ou contraception d'urgence) ?

Pour aller plus loin : consulter les fiches thématiques sur la planification familiale et la contraception ainsi que celle sur la puberté et la reproduction.

INFORMATIONS CLÉS

L'enregistrement des naissances¹

La déclaration et l'enregistrement des naissances dans les registres d'état civil établissent l'existence légale de l'enfant au regard de l'Etat et lui permettent de bénéficier et préserver ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. L'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant spécifie que tous les enfants ont le droit à l'enregistrement de leur naissance sans discrimination.

Outre qu'il constitue la première reconnaissance juridique de l'existence d'un·e enfant, l'enregistrement à la naissance est crucial pour assurer que les enfants obtiennent l'accès à des services essentiels comme ceux de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation (inscription à l'école ou passage au secondaire).

¹ [UNICEF, Protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et les abus - Enregistrement des naissances](#)

L'éducation complète à la sexualité

L'éducation complète à la sexualité n'augmente ni l'activité sexuelle, ni les comportements sexuels à risque, ni les taux d'infections sexuellement transmissibles.

Au contraire, des recherches menées dans le monde entier indiquent clairement qu'elle ne conduit pas à une initiation sexuelle précoce. L'éducation complète à la sexualité n'avance pas l'âge du premier rapport sexuel, au contraire elle contribue plutôt à un comportement sexuel plus tardif et plus responsable. Il est prouvé qu'une éducation à la sexualité dûment mise en œuvre réduit les comportements à risque en diminuant la fréquence des rapports sexuels non protégés et le nombre de partenaires. Par ailleurs, il a été démontré que les programmes uniquement axés sur l'abstinence ne parviennent pas à prévenir l'initiation sexuelle précoce, ni à réduire la fréquence des rapports sexuels ou le nombre de partenaires chez les jeunes¹.

¹ [UNESCO, Les Nations Unies préconisent une approche globale de l'éducation sexuelle, 10 Janvier 2018](#)